Les 7 intercommunalités membrês du SMBB

Pornic Agglo Pays de Retz (5 membres)	La Bernerie-en-Retz, Chaumes-en-Retz, Chauvé, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Préfailles, Saint-Michel-Chef-Chef, Villeneuve-en-Retz.
Challans Gois communauté (5 membres)	Beauvoir-sur-Mer, Bois-de-Cené, Bouin, Challans, Châteauneuf, Froidfond, La Garnache, Saint-Gervais, Saint-Urbain, Sallertaine.
Océan Marais de Monts (4 membres)	La Barre-de-Monts, Le Perrier, Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts, Soullans.
Sud Retz Atlantique (3 membres)	Machecoul-Saint-Même, Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Touvois.
Ile de Noirmoutier (3 membres)	Barbâtre, L'Epine, La Guérinière, Noirmoutier-en-l'île.
Vie et Boulogne (1 membre)	Falleron, Grand'Landes.
Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (1 membre)	Le Fenouiller, Notre-Dame-de-Riez, Saint Hilaire de Riez.

L'organe exécutif, le Comité syndical, regroupe 22 délégués communautaires, avec la désignation d'un président et des vice-présidents.

L'équipe technique du Syndicat

Direction : Mickaëlle ROUSSELEAU
Pôle eau : SAGE : Manon GUERIN
Contrats Eau et observatoire de l'eau : Sébastien JOUSSEMET
Pôle Biodiversité : Natura 2000 et Ramsar : Julie AYÇAGUER
Observatoire de la biodiversité : Sophie MIRAMONT

Nos partenairês financiers

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

UNION EUROPÉENNE
CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
Région PAYS de la LOIRE

Région PAYS DE LA LOIRE

agence de l'eau Loire-Bretagne

Retrouvez toute l'actualité du SMBB sur :
www.baie-bourgneuf.com

Nous contacter

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35ter rue des Sables - 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
02 51 39 55 62 - contact@baie-bourgneuf.com

Éditée en août 2020

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

NATURA 2000

SMBB Syndicat Mixte Baie de Bourgneuf

Observatoire de l'eau du bassin de la Baie de Bourgneuf

le SAGE du Marais breton, de la baie de Bourgneuf, de l'île de Noirmoutier et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

... au service du développement durable sur le territoirê

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB), créé par arrêté inter-préfectoral le 28 mars 2019, suite à la dissolution de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVBB), est une structure publique au service de 7 intercommunalités regroupant 37 communes adhérentes (13 en Loire-Atlantique et 24 en Vendée) et de leurs 150 000 habitants, dans les domaines de la protection de la ressource en eau et de la préservation de la biodiversité. Ses membres se sont regroupés pour collectivement s'inscrire dans une démarche de développement durable sur le territore de la baie de Bourgneuf et de son bassin versant.

Ses missions reposent sur deux pôles de compétences :

- **EAU** avec l'animation et la coordination de la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf, sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

- **BIODIVERSITE** avec la préservation des habitats et des espèces communautaires du Marais breton, de la baie de Bourgneuf, de l'île de Noirmoutier et de la forêt de Monts sur le site Natura 2000 et Ramsar.

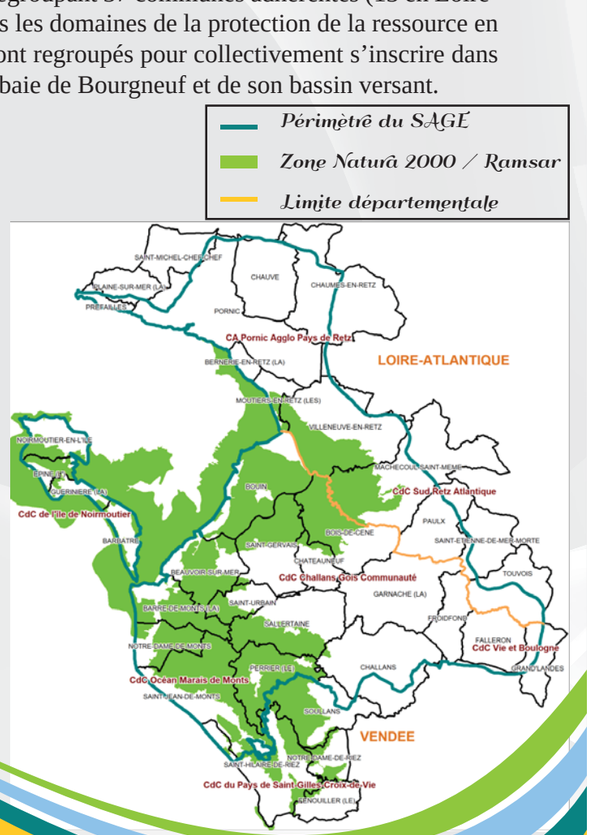

Un territoirê exceptionnel

Le Marais breton et le bassin versant de la baie de Bourgneuf s'étendent sur environ 1 000 km² répartis sur la Vendée et de Loire-Atlantique.
Le territoire comprend cinq entités distinctes :

- en amont un paysage bocager,
- le Marais de Haute-Perche au Nord,
- le Marais breton constituant la 3ème zone humide nationale avec une superficie d'environ 350 km² (marais doux, marais salé et zones de polders),
- l'île de Noirmoutier d'une superficie de 49 km²,
- le littoral avec ses falaises, digues et cordon dunaire.

Siège d'une richesse écologique exceptionnelle, le territoire fait également l'objet d'un fort attrait touristique, triplant sa population en période estivale.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) décline la **stratégie locale et collective de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, décidée par la **Commission Locale de l'Eau** (CLE), **lieu d'échanges et de concertation** pour tous les acteurs du territoire (collectivités, usagers/professionnels, services de l'Etat...).

Mis en place depuis 2004 sur le Marais breton et le bassin versant de la baie de Bourgneuf et actualisé en 2014, le SAGE fixe des objectifs et les grandes orientations à prendre pour les atteindre, en matière d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il concerne les eaux superficielles et les eaux souterraines, qu'elles soient douces, saumâtres ou salées.

Les principaux enjeux identifiés dans le SAGE sont :

- Améliorer la gestion quantitative de l'eau.
- Prévenir le risque d'inondation et de submersion marine.
- Améliorer la qualité des eaux.
- Préserver et améliorer la qualité des milieux.
- Améliorer la cohérence et l'organisation des actions.

Désigné structure porteuse et animatrice du SAGE, le SMBB à ce titre :

- assure **le secrétariat de la CLE** (avis sur les projet et dossiers loi sur l'eau, élaboration, suivi et évaluation du SAGE, ...) et l'animation de la CLE (et notamment de la commission Eaux salées souterraines, des groupes de travail Bactériologie, Ruissellement,...) ;

- met en oeuvre des dispositions du SAGE : études, communication/sensibilisation, appui technique/ingénierie,... ;

- anime et coordonne différents outils contractuels visant l'atteinte du bon état/potentiel des masses d'eau :
  - le **Contrat Territorial**, signé avec l'Agence de l'eau et les maîtres d'ouvrage, pour une durée de 5 ans. De 2017 à 2021, le coût prévisionnel des actions s'élève à 10,7 millions d'euros.
  - le **Contrat Régional de Bassin Versant** (CRBV), signé avec le Conseil régional des Pays de la Loire pour une durée de 3 ans. De 2019 à 2021, le coût prévisionnel des actions s'élève à 2 millions d'euros.

  Ces deux outils financiers permettent aux porteurs de projet de bénéficier de subventions, pouvant aller jusqu'à 80% du coût global d'une action dont l'objectif est de restaurer les milieux aquatiques (cours d'eau et marais) et/ou de lutter contre la pollution diffuse (limiter les transferts de pollution).
  - les **Mesures Agro-Environnementales (MAE) à enjeu Eau,** qui aident les agriculteurs volontaires à évoluer vers des pratiques culturales plus économes en intrants.

L'observatoire local de l'eau

Mis en place depuis 1995, l'observatoire local de l'eau, géré par le SMBB, est un outil de suivi de l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire et d'évaluation des actions entreprises.

Dans sa forme actuelle (depuis 2012), l'observatoire intègre les données produites sur la qualité de l'eau superficielle et des milieux aquatiques et en particulier :

- des suivis **physico-chimiques** (phosphore, nitrates, matières organiques, pesticides, oxygène, etc.) ;
- des suivis **bactériologiques** dans l'eau aux portes à la mer ;
- des inventaires **biologiques** des cours d'eau (inventaires piscicoles, macroinvertebrés, diatomées...).

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels destiné à préserver la biodiversité la plus rare et la plus menacée tout en tenant compte des activités présentes.

Le territoire est riche de 55 830 ha de marais, de vasières, de dunes, de forêts et de plages, intégrés au réseau Natura 2000, sous l'appellation «Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts» au titre des directives européennes Habitats (depuis 2003) et Oiseaux (depuis 2011), et labellisé site RAMSAR depuis 2017 en tant que zone humide d'importance internationale.

Depuis 2003, le **Comité de pilotage Natura 2000** a défini une stratégie de préservation de ce site déclinés dans deux Documents d'Objectifs (DOCOBs) et a désigné le SMBB structure porteuse et animatrice. Depuis, le SMBB mobilise différents outils pour réaliser des actions concrètes dans une démarche de partenariat :

- **Les Mesures Agro-Environnementales (MAE) à enjeu Biodiversité**, co-animées avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, financent les agriculteurs volontaires engagés dans des pratiques respectueuses de la biodiversité et de la qualité de l'eau (réduction de la fertilisation, fauche tardive, maintien d'eau dans les baisses). En 2020, environ 240 éleveurs et 60 sauniers du Marais breton et de l'île de Noirmoutier ont engagé 15 000 ha de prairies et de marais salants pour 15 millions d'euros d'aides sur 5 ans. Ce programme a aussi permis de curer ces dernières années 560 km de fossés tertiaires.

- **Les contrats Natura 2000** financent des travaux de restauration écologique de milieux naturels et le nettoyage raisonné des plages. Ce sont 45 contrats signés depuis 2013 avec des privés, des collectivités et des associations pour restaurer des marais, lutter contre les plantes invasives, favoriser la biodiversité dunaire, etc. (aide totale versée 783 000 €). En 2020, 5 communes littorales sont engagées dans un nettoyage sélectif et raisonné de leurs plages.

- **La charte Natura 2000** permet aux propriétaires signataires de bénéficier d'une exonération de Taxe sur le Foncier Non Bâti.

L'animation Natura 2000, c'est aussi .... :

- la sensibilisation des usagers littoraux à la biodiversité sur l'estran et les plages, avec des **ambassadeurs du littoral.**
- la préservation du marais salé avec le projet **LIFE SALLINA**.
- la création d'un **observatoire de la biodiversité** pour améliorer la connaissance et évaluer les actions mises en oeuvre.

Plus globalement, le **SMBB est à la disposition des collectivités,** pour :

=> répondre à toutes questions relatives à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité (réglementation, subventions, mesures compensatoires,...) et le cas échéant orienter vers les bons interlocuteurs.

=> apporter expertise, conseil, ingénierie, assistance à maître d'ouvrage et réaliser diagnostics/inventaires sur le terrain,...

=> des actions de communication et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public, avec :
- des outils (plaquettes, films, expositions) sur les espèces invasives, l'écosystème plage, la pêche à pied, les sportifs littoraux, la biodiversité des marais salé, la végétation spontanée dans les rues «Sauvage des rues, belles et rebelles», les eaux littorales, la qualité de l'eau, etc.
- des interventions auprès des scolaires, ou encore dans le cadre de manifestations locales...